Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260430-2026_C_105-DE

- EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° : 2026-C-105 **Séance du 30 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le trente avril, le Conseil communautaire s'est réuni à la salle Berouelanaise à Broualan, sous la Présidence de Monsieur François MAINSARD, Président de la Communauté de communes,

Etaient présents : Charlotte GREGOIRE - Véronique BOSSARD-SANGUY - Samuel CANTO - Odile JOUQUAN - Jérôme DOLBOIS - Emmanuelle DE BEAUCORPS - Paul SALARDAINE (Dol de Bretagne) - Louis THEBAULT - Marilyne TRECAN - Axel ROUSSEL - Héloise MORIN (Pleine-Fougères) - Olivier BOURDAIS - Gilles LEBRET (Baguer-Morvan) - Sylvie DUGUEPEROUX - David GUILLOUX - Eliane MASSON (Baguer-Pican) - Thierry BOURGEAULT (Epiniac) - François MAINSARD - Sylvie FIZELIER (Roz-Landrieux) - Frédéric LE GRAND - Bénédicte FLAUX (Cherrueix) - Etienne VIDON - Estelle LINET (Mont-Dol) - Christine FAUVEL - David VIGOUR (La Boussac) - Jean-François GOBICHON - Françoise MOUCHEL (Saint-Broladre) - Carole CERVEAU - Arnaud VETTIER (Le Vivier-sur-Mer) - Philippe PERENNES - Claudie MAÇON (Roz-sur-Couesnon) – Eric HAMEL (Sougeal) – Janine LEJANVRE (Trans-la-Forêt) – René TRELLU (Sains) – Louis LEPORT (Saint-Marcan) – André DAVY (Broualan) – Jean-Pierre HERY (Saint-Georges-de-Gréhaigne) – Gérard DUFEU (Vieux-Viel)

Etaient excusées : Sylvie RAMÉ-PRUNAUX (procuration à Thierry BOURGEAULT) - Sylvie COMMEREUC (procuration à Olivier BOURDAIS)

Secrétaire de séance : **Gilles LEBRET**

Convocation en date du 22 avril 2026

GOUVERNANCE – Election des conseillers au sein des Syndicats mixtes - Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort / 5.3 désignation des représentants

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-7, L 5211-7 et L 5711-1,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 juin 2020 portant modification des statuts du Syndicat des Eaux de Beaufort,
VU l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont St Michel,

CONSIDERANT que suite au renouvellement général des conseillers communautaires, il convient de procéder à la désignation des **17 délégués titulaires** ainsi **17 délégués suppléants** au Comité syndical du Syndicat Des Eaux de Beaufort.,
CONSIDERANT que le Syndicat Intercommunal des Eaux de Beaufort gère le réseau de distribution d'eau potable pour le compte de 35 communes de 3 intercommunalités, le long de la Baie du Mont-Saint-Michel et de la Vallée de la Rance,
CONSIDERANT l'article L. 5711-1 du CGCT, stipulant que « (…) pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale dotés d'une fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (…) »,
CONSIDERANT l'article L. 5711-1 du CGCT, stipulant que « (…) Le conseil municipal et l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale peuvent décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations de leurs délégués au sein d'un syndicat mixte (…) »,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 21 avril 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré,
A l'unanimité des membres présents,
DECIDE

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-200070670-20260430-2026_C_105-DE

- **DE NE PAS PROCEDER** au scrutin secret aux nominations des délégués au sein Comité syndical du Syndicat Des Eaux de Beaufort,
- **DE PROCEDER** à la désignation des délégués au Comité syndical du Syndicat Des Eaux de Beaufort comme suit :

Commune	Délégués titulaires	Délégués suppléants
BAGUER MORVAN	LEBRET Gilles	POTIER Serge
BAGUER PICAN	DROVAL Claude	BELLOIR Isabelle
LA BOUSSAC	VIGOUR David	LAYER Martine
BROUALAN	VALLET Marylène	HOUBAERT Marion
CHERRUEIX	LE GRAND Frédéric	LAMBERT Richard
DOL DE BRETAGNE	GAUTIER Romain	DANDIN Emilie
EPINIAC	RAME-PRUNAUX Sylvie	HOUITTE de la CHESNAIS Arnaud
MONT DOL	TEZE Malo	IAFRATE Thierry
PLEINE FOUGERES	THEBAULT Louis	HIVERT Sylvie
ROZ LANDRIEUX	DELALANDE Eric	FIZELIER Sylvie
ROZ SUR COUESNON	FAMBON Christophe	VAN OOST Anne
SAINS	TRELLU René	TASSEL Jean-Marie
SAINT BROLADRE	SAVARY Ségolène	MOUCHEL Françoise
ST GEORGES DE GREHAIGNE	HERY Jean-Pierre	FESTOC Jean-Pierre
SAINT MARCAN	LEPORT Louis	RENARD Pierrick
TRANS LA FORET	LEJANVRE Janine	CREPIN Paul
LE VIVIER SUR MER	BRIQUET Marie-Paule	DUPUY Armelle

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-président délégué à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Date de publication, le 4 mai 2026,
Certifié exact,

Le Secrétaire de séance
Gilles LEBRET

Suivent les signatures
Pour copie conforme,

Dol de Bretagne, le 4 mai 2026,

Le Président,
François MAINSARD

Pays de Dol
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Baie du Mont St-Michel